

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 401-12-2019

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 17 décembre 2019, il a été adopté le règlement n° 401-12-2019 « **Règlement créant une réserve financière pour l'entretien majeur au Centre de récupération et de gestion des déchets** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 18 décembre 2019.



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

